

terminologique en reo tahiti au fil des traductions. En 2025, ce sont :

- 100 néologismes créés (objectif : 140), l'écart s'expliquant par la nature des dossiers, orientés davantage vers la recherche terminologique que vers la création pure ;
- Des pages traduites en nette progression : 974 pages (objectif : 800) ;
- Plus de 50 heures au total) d'interprétariat en reo tahiti.

Promotion du plurilinguisme et valorisation du reo maohi

Le STI a contribué à la promotion du reo maohi par :

- La poursuite du développement du clavier mobile mā'ohi, appuyé sur une base de 17 000 entrées ;
- Le développement et la diffusion de lexiques bilingues et trilingues (même si les ventes restent faibles) ;
- L'extension de l'affichage bilingue français / reo tahiti dans les espaces publics physiques et numériques.

Il y a une stabilisation des usages de l'application Reo (environ 10 000 utilisateurs réguliers, 100 000 consultations mensuelles).

2025 : prise en charge des besoins linguistiques liés aux conventions internationales, aux événements (Hōkūle'a, Heiva) et aux publications (supports Matari'i).

Au titre du portefeuille de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante

En partenariat avec l'Etat, le Pays a participé financièrement à l'extension de la bibliothèque qui a été livrée en fin d'année 2025 et à l'acquisition du mobilier pour un montant total de 257 millions de FCFP.

Par ailleurs, une subvention de 150 millions de FCFP a également été attribué à l'UPF pour l'extension de la résidence universitaire à 30 logements, toujours en partenariat avec l'Etat.

Le projet d'ouvrir un institut d'études politiques (IEP) du Pacifique en partenariat avec l'Université de la Polynésie française, l'Université de la Nouvelle Calédonie, Science Po

Lille et le réseau sciences po s'est poursuivi en 2025 pour une ouverture prévue à la prochaine rentrée scolaire.

En termes de soutien à la vie étudiante, la gratuité des transports scolaires a été maintenue en 2025 et des bourses supérieures ont été attribuées à 1078 étudiants pour un montant total de 449 millions de FCFP comme suit :

- 942 bourses sur critères sociaux pour un montant de 354 millions FCFP ;
- 85 bourses majorées pour un montant de 95.2 millions FCFP.

1.1.9 Bilan ministériel du Ministère de la santé en charge de la prévention et de la protection sociale généralisée (MSP)

L'année 2025 a constitué, pour le ministère de la Santé en charge de la Prévention et de la Protection Sociale Généralisée, un exercice particulièrement dense sur le plan normatif et opérationnel.

Onze lois du pays ont été adoptées à l'Assemblée de la Polynésie française, traduisant les grandes orientations de la politique de santé conduite depuis le début de la mandature :

- La réforme de la prise en charge des longues maladies : Loi du pays n° 2025-19 du 11 juillet 2025 modifiant la délibération n° 74-22 du 14 février 1974 modifiée instituant un régime d'assurance maladie invalidité au profit des travailleurs salariés ;
- La transfusion sanguine : Loi du pays n° 2025-18 du 11 juillet 2025 portant modification de la loi du pays n° 2019-4 du 31 janvier 2019 relative à la transfusion sanguine ;
- Les protocoles de coopération entre professionnels de santé : Loi du pays n° 2025-17 du 11 juillet 2025 relative aux protocoles de coopération entre professionnels de santé ;
- Le statut des arata'i ora, guides de prévention et de promotion de la santé : Loi du pays n° 2025-31 du 13 octobre 2025 relative aux « arata'i ora » ;
- Les auxiliaires en pharmacie : Loi du pays n° 2025-30 du 13 octobre 2025 portant prolongation des mesures transitoires applicables aux auxiliaires en pharmacie ;
- La participation aux frais de cantine scolaire au titre des prestations familiales : Loi du pays n° 2025-33 du 21 octobre 2025 relative à la participation aux frais de cantine scolaire au titre des prestations familiales ;

- Le statut des établissements publics de santé : Loi du pays n° 2025-45 du 30 décembre 2025 relative aux établissements publics de santé ;
- Le dépistage des cancers gynécologiques : Loi du pays n° 2025-44 du 30 décembre 2025 portant modification de la délibération n° 2003-173 APF du 6 novembre 2003 instituant un dépistage gratuit des cancers gynécologiques ;
- La lutte contre le tabagisme : Loi du pays n° 2025-42 du 30 décembre 2025 relative à la lutte contre le tabagisme ;
- Les conditions d'affiliation au régime des non-salariés : Loi du pays n° 2026-1 du 8 janvier 2026 relative aux conditions d'affiliation au régime des non-salariés et au contrôle de leur respect ;
- La prime exceptionnelle au profit des retraités et des bénéficiaires du moni ru'au : Loi du pays n° 2025-6 du 15 mai 2025 portant institution d'une prime exceptionnelle pour les personnes bénéficiaires du régime de retraite des travailleurs salariés de la Polynésie française octroyée au titre de l'année 2024.

Sur le plan institutionnel, le nouveau Schéma de l'Organisation Sanitaire (SOS) 2026 - 2031, document stratégique pour les dix années à venir, a été transmis au Conseil économique, social, environnemental et culturel le 24 novembre 2025.

Au titre de la Direction de la santé

L'année 2025 a été marquée par d'importants investissements en faveur de l'accès aux soins sur l'ensemble du territoire. La livraison du Fare Ora de Mahaena, l'installation d'un mammographe à Hiva Oa et la remise en service du bloc

opérateur de l'hôpital d'Uturoa illustrent la volonté du ministère de renforcer et de rééquilibrer l'offre de soins au bénéfice des populations des archipels. L'achèvement du Pôle de santé mentale constitue quant à lui l'un des aboutissements les plus structurants de la mandature. Sur le plan budgétaire, un taux de liquidation historique de 81,18 % témoigne de la capacité d'exécution des investissements de la Direction de la santé.

La modernisation du système s'est également traduite par le déploiement du Dossier Patient Informatisé (DPI) à Uturoa et par la mise en place de la solution de gestion des ressources humaines OCTIME. En matière de prévention, la campagne de sensibilisation contre la consommation d'ice a été lancée en août 2025. Enfin, une convention conclue avec l'Agence Régionale de Santé de Bretagne ouvre la voie à la diplomation d'État des aides-soignants formés au sein de l'Institut de Formation Mathilde Frébault, renforçant l'offre de formation locale en santé.

Au titre du Centre Hospitalier de la Polynésie Française (CHPF)

Le Centre Hospitalier de la Polynésie française a poursuivi sa montée en puissance technique et médicale. L'installation du TEP scan et le raccordement du Pôle de santé mentale à l'établissement constituent les réalisations les plus structurantes de l'exercice. Deux nouveaux dispositifs de soins spécialisés ont par ailleurs été créés : l'Unité Transversale en Insuffisance Cardiaque (UTIC) et l'Équipe de Liaison et de Soins en Addictologie (ELSA), lancée en septembre 2025. La

Cellule d'Urgence Médico-Psychologique (CUMP) a quant à elle été renforcée et déployée.

Au titre de la Convention État-Pays relative à l'accompagnement de l'État en matière de santé pour les années 2026 à 2030

À l'issue de plus d'une année de négociation, le projet de convention encadrant le soutien de l'État à la politique de santé de la Polynésie française pour la période 2026-2030 a été transmis à l'Assemblée de la Polynésie française pour approbation. En remplacement de la convention triennale arrivée à expiration le 31 décembre 2025, ce nouvel instrument, d'une durée de cinq ans, marque une évolution significative : il offre un cadre plus souple fondé sur des feuilles de route annuelles, intègre en un seul document l'ensemble des conventions de coopération en santé jusqu'alors dispersées, et aligne ses six axes d'action sur le nouveau Schéma d'Organisation Sanitaire :

- Renforcer les soins primaires de proximité ;
- Assurer la continuité des soins, la permanence et les urgences dans les archipels ;
- Organiser des parcours santé adaptés ;
- Déployer la télésanté et l'innovation ;
- Améliorer les compétences, l'attractivité et la qualité des pratiques ;
- Renforcer la gouvernance, la coopération et la soutenabilité du système de santé.

1.1.10 Bilan ministériel du Ministère des sports, de la jeunesse, de la prévention contre la délinquance en charge de l'artisanat (MJP)

Au titre du portefeuille de l'artisanat

Contexte :

L'artisanat traditionnel constitue un secteur à la fois économique, social et culturel majeur pour la Polynésie française. Il incarne une expression vivante de l'identité polynésienne, tout en représentant une source de revenus essentielle pour de nombreuses familles, notamment dans les archipels.

Longtemps centré sur des usages sacrés et utilitaires, il a su évoluer en intégrant des techniques contemporaines. Il se distingue par la richesse de ses matières premières et par la créativité de ses réalisations, parfois proches de l'expression artistique. Véritable levier de développement durable, l'artisanat traditionnel concilie respect de l'environnement, valorisation culturelle, autonomie économique et maintien des populations dans leurs îles d'origine.

Le secteur génère un chiffre d'affaires estimé entre 2 et 3,3 milliards de FCFP, porté par près de 2 000 artisans recensés, dont 50 % résident dans des îles autres que Tahiti.

Bien qu'il véhicule une part vivante de la culture polynésienne, ce secteur demeure marqué par une forte hétérogénéité et un besoin important de structuration. En 2025, la politique en faveur de l'artisanat traditionnel s'est ainsi articulée autour de trois axes majeurs :

- Mieux accompagner la structuration du secteur ;

- Mieux valoriser les artisans et leurs produits ;
- Sécuriser la transmission intergénérationnelle des savoir-faire.

Bilan :

En 2025, le ministère a fait de la structuration et de la valorisation de l'artisanat traditionnel une priorité. L'année a été marquée par une mobilisation sans précédent du Service de l'artisanat traditionnel, avec une vaste concertation menée dans 11 îles des archipels de la Société, des Marquises, des Australes et des Tuamotu. Plus de 600 artisans, soit près de 30 % des 2 000 professionnels recensés sur le territoire, ont été consultés. Cette démarche participative a permis de recueillir leurs réalités, attentes et difficultés, afin de construire une vision partagée du développement du secteur.

Ces travaux ont abouti à l'élaboration du schéma directeur de l'artisanat traditionnel 2030 – *Putā arata 'i nō te rima 'ī peu tumu*, véritable feuille de route pour les années à venir. Ce document structurant vise à renforcer la reconnaissance d'un secteur essentiel à l'identité culturelle, à la cohésion sociale et au développement économique du territoire. Il s'appuie sur deux outils complémentaires : l'actualisation de la cartographie économique de l'artisanat traditionnel (réalisée initialement en 2022) et un diagnostic des *fare* artisanaux, destiné à analyser le rôle et l'impact socio-économique de ces espaces de valorisation des savoir-faire. En décembre 2025, le